

LA PRAGMATIQUE ET SA PLACE DANS L'ENSEIGNEMENT DU FLE

Alaskar ÖZPERÇİN*

Résumé

La compétence pragmatique renvoie à l'approche actionnelle et aux choix de stratégies discursives pour atteindre un but précis (organiser, structurer le discours...). Elle fait le lien entre le locuteur et la situation en permettant de distinguer et d'identifier différents messages (publicité, conversation, récit, discours officiels, conte, etc.). Elle consiste à recourir aux stratégies de construction ou de lecture qui conviennent aux types de discours à produire ou à comprendre, qu'il s'agisse d'énoncés écrits ou oraux. C'est pourquoi on sensibilise l'apprenant aux différents types de discours et à la notion d'acte de parole. L'objectif de ce travail est de faire le point sur les recherches dans l'acquisition de la compétence pragmatique en langue étrangère. Le point de départ de l'étude portera sur les définitions de la pragmatique et sur le problème terminologique. Ensuite, la place de la pragmatique dans l'actuelle didactique du FLE sera abordée.

1. La pragmatique

Depuis longtemps la linguistique, inscrite dans l'optique des travaux de Ferdinand de Saussure, s'intéresse au langage dans son aspect « formel » en excluant l'usage que les gens font du langage et la façon dont on utilise des phrases pour exprimer ou désigner des objets ou en dire quelque chose. Dans son ouvrage le « Cours de linguistique générale » (désormais CLG), Ferdinand de Saussure souligne l'objectif de la linguistique de la façon suivante :

Notre définition de la langue suppose que nous en écartions tout ce qui est étranger à son organisme, à son système, en un mot tout ce que l'on désigne par le terme de 'linguistique externe'. Cette linguistique-là s'occupe pourtant de choses importantes, et c'est surtout à elles que l'on pense quand on aborde l'étude du langage. (Saussure, 1972, p. 40)

*Docteur en FLE et Assistant de recherche à l'Université d'Istanbul

Cette définition de la langue de Saussure, qui exclut toute détermination externe comme celle de l'histoire, de la société ou de la situation géographique, a eu longtemps une influence sur la linguistique qui considère la langue comme un système de signes. Dans cette optique la linguistique est en quête d'un système selon lequel la langue est une structure avec sa cohérence interne. Saussure a insisté essentiellement sur la notion de système et l'opposition des unités au sein de ce système. Dans le CLG Ferdinand de Saussure nous décrit deux parties de l'étude du langage :

L'étude du langage comporte deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale et indépendante de l'individu ; cette étude est uniquement psychique ; l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole y compris la phonation : elle est psychophysique. (Saussure, 1972, p. 37) On peut, à la rigueur, conserver le nom de linguistique à chacune de ces deux disciplines et parler d'une linguistique de la parole. Mais il ne faudra pas la confondre avec la linguistique proprement dite, celle dont la langue est l'unique objet. (Saussure, 1972, p. 38)

Selon lui, l'objet de la linguistique, c'est la langue et non la parole, car la parole, c'est l'usage individuel de la langue et cet usage peut être très contextuel. Pour ne pas perdre la systématisme qui caractérise son objet essentiel susceptible d'être étudié en soi et pour soi, Saussure dégage la langue comme véritable objet de la linguistique au détriment de la parole dans le chapitre 3 du CLG. Cette distinction a évincé le sujet parlant du système de la langue et exclu le contexte et les usages ordinaires du langage pour assurer la structure homogène de la langue. Dans cette optique « les unités traditionnellement reconnues par la linguistique étaient le phonème en phonologie, le morphème en morphologie, le lexème en sémantique lexicale et la phrase en syntaxe » (Reboul & Moeschler, 2005, p. 11). Ou plus largement :

La linguistique traditionnelle est « une science qui étudie, entre autres, non seulement les sons (du point de vue phonétique et phonologie), mais aussi les mots (approche morphologique), leurs relations dans la phrase (c'est-à-dire la syntaxe) et leur signification (dans le cadre de la lexicologie par exemple [...] l'histoire des langues (leurs origines, et leurs transformations) et celle de leurs rapports réciproques (typologie des langues). (Courtés, 1991, p. 10)

En effet, à partir des années 70, on voit un glissement de l'étude du système à celle du fonctionnement de la langue dans la description linguistique. La linguistique commence à s'aventurer dans l'univers de l'énon-

ciation qui est décrite par Emile Benveniste (1974) comme la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. Avec l'intégration des recherches récentes sur le discours dans la logique et la philosophie analytique anglo-saxonne le champ des études sur le langage a été partagé « entre deux grands domaines l'un prenant en charge le système de la « langue » au sens saussurien, l'autre considérant plutôt le langage comme discours c'est-à-dire dans son efficace sociale. » (Madeleine, 1990, p. 349). Le second aspect souligne d'une part l'importance des énoncés qui construisent les discours et d'autre part, le contexte à l'intérieur duquel les discours se réalisent. Comme ça l'analyse s'oriente vers la pragmatique.

Dans cette période de la linguistique la signification est envisagée non pas de façon interne au système de la langue mais en référence aux conditions d'utilisation de l'énoncé comme le souligne Catherine Kerbrat-Orecchioni ci-dessous :

Ces investigations sur les lois structurales fort abstraites organisant les codes phonologiques, syntaxiques et lexicaux qui caractérisent jusqu'à ces dix ou vingt dernières années l'entreprise linguistique, quelles qu'aient été en leur temps et quelles que soient toujours leur pertinence et leur nécessité, sont en même temps apparues à certains comme l'arbre cachant la forêt des réalités de la langue dans son fonctionnement et ses dysfonctionnements. (Kerbrat-Orecchioni, 1997, p. 5)

Cette remarque montre bien l'importance de prendre en compte le fonctionnement de la langue dans son usage réel, car « il y a dans les phrases, des éléments que l'on ne peut interpréter à partir des seules informations que l'on trouve dans la phrase. » (Reboul & Moeschler, 2005, p. 12).

Prenons l'exemple de « Je ne reste pas longtemps ». Suivant le contexte, cette phrase peut être une promesse, une menace, une prévision, une prédiction, etc. C'est le contexte qui est déterminant pour l'interprétation de cette phrase. Si l'on vous propose du café le soir après le dîner et que vous répondez « je ne reste pas longtemps ». Dans ce cas est-ce que cette phrase est une réponse ? Si, oui, est-ce qu'elle est négative ou positive ? Aucun code linguistique ne permet pas de comprendre que c'est une réponse. Si le locuteur veut du café et qu'il n'a pas le temps, la réponse dans ce cas, est positive ayant une force illocutoire d'ordre : « dépêche-toi ! ». S'il n'a pas envie d'en boire, dans ce cas, la réponse est négative ayant une force illocutoire de refus. Pour interpréter cette phrase, il faut faire des hypothèses sur l'état d'esprit du locuteur et supposer qu'elle est pertinente

dans la situation. Le fait de ne pas avoir le temps, dans le deuxième cas où la réponse est négative, est une raison pour ne pas avoir envie de boire du café. En d'autres termes le locuteur n'a pas envie de boire du café et donne la raison pour laquelle il n'a pas envie. C'est un processus inférentiel qui conduit à partir de la phrase « je ne reste pas longtemps » à la conclusion selon laquelle il ne veut pas de café. Ainsi la production et l'interprétation du langage ne sont pas des processus strictement codiques. D'ailleurs dans la structure des phrases il y a aussi certains éléments comme les pronoms personnels grâce auxquels le locuteur se définit en tant que sujet, les démonstratifs comme « celui-ci », « celle-là » et les marqueurs de repérage spatial ou temporel comme « ici », « maintenant », appelés déictiques ou indexicaux s'organisent de manière cohérente les uns par rapport aux autres dans le discours et sont eux aussi difficilement analysables en dehors de la situation de communication. Reprenons l'exemple « tu as de l'argent ». Dans cette phrase il est impossible de dire qui prononce cette phrase et à qui ? quand ? où ?

Ces différentes préoccupations ont permis de poser un nouveau composant dans la description linguistique : La pragmatique, et ont entraîné les questions suivantes :

Pourquoi certains énoncés comme « tu as de l'argent » engendrent, selon le contexte d'occurrence, des interprétations différentes ? Que faisons-nous lorsque nous parlons ? Comment peut-on attribuer des pensées à autrui ? Qui parle à qui, avec qui et pour qui ? Comment peut-on avoir dit autre chose que ce que l'on voulait dire ? Quels sont les usages du langage ? etc.

La pragmatique n'est pas une discipline qui est née d'un programme de recherche formulé abstraitement, mais elle est née de réflexions venant d'horizons divers, logique, philosophique et linguistique. A l'heure actuelle, nous pouvons rappeler trois paradigmes principaux en pragmatique :

1-La pragmatique radicale, qui a été développée par les travaux de John L. Austin, John R. Searle, H. Paul Grice.

2-La pragmatique intégrée, représentée par les travaux de Oswald Ducrot & Jean Claude Anscombe, Emile Benveniste, Anne Reboul & Jacques Moeschler.

3-La pragmatique cognitive, représentée par les travaux de Dans Sperber et Deirdre Wilson.

1.1. La pragmatique radicale

Cette pragmatique s'inscrit dans la tradition de la philosophie analytique anglo-saxonne. Ses principaux apports sont les notions d'énoncé performatif, de force illocutionnaire, les actes de discours et de langage, les maximes conversationnelles. Le point de départ de la pragmatique radicale peut être situé à partir des travaux du philosophe du langage J.L. Austin qui a introduit une notion qui sera centrale pour la pragmatique, la notion d'actes de langage. Austin affirme que le langage dans la communication n'a pas principalement une fonction descriptive, mais une fonction actionnelle par opposition à la sémantique qui s'inscrit, à l'époque, également dans le cadre de la philosophie analytique anglo-saxonne. Selon cette sémantique le langage a principalement pour but de décrire la réalité et elle interroge les conditions de vérité en traitant des aspects vériconditionnels des phrases. Dans cette optique, les phrases représentent des états de choses et sont vraies ou fausses selon que ces états de choses sont réels ou ne le sont pas. Ainsi, la phrase « les feuilles des arbres sont vertes » est vraie parce qu'elle est réelle tandis que la phrase « les feuilles des arbres sont bleues » est fausse. Austin nomme ce caractère descriptif des phrases l'« illusion descriptive » (Austin, 1970, p. 39), car « de nombreuses phrases qui ne sont ni des questions, ni des phrases impératives, ni des exclamations ne décrivent pourtant rien et ne sont pas évaluables du point de vue de leur vérité ou de leur fausseté » (Reboul & Moeschler, 1998, p. 27). Ainsi Austin met l'accent sur la dimension pragmatique du langage et sur la distinction de la phrase et de l'énoncé en fondant une philosophie du langage ordinaire. Austin pense à des phrases comme « le curé a baptisé bébé » et « je te baptise au nom du père, etc. » ; il met en relief la distinction entre les énoncés performatifs et les énoncés constatifs. Car l'énoncé « le curé a baptisé bébé » décrit un état de fait, il décrit l'acte accompli par le curé, qui peut être évalué selon la fausseté et la vérité de l'assertion mais le deuxième énoncé ne justifie pas de s'interroger sur la vérité ou la fausseté, parce qu'il ne s'agit pas de décrire un état de chose mais il le change et son évaluation se fait en termes de bonheur ou d'échec. Austin appelle le premier type d'énoncé l'énoncé constatif et celui du deuxième

l'énoncé performatif. En s'interrogeant sur les énoncés performatifs, Austin affirme que « *l'exécution de la phrase est l'exécution d'une action* » (Austin, 1970, p. 40). En utilisant le langage nous ne décrivons pas seulement le monde mais nous réalisons des actes. Dans l'énoncé « je te baptise au nom du père, etc. », Le prêtre vous fait passer de l'état de non chrétien à l'état de chrétien. Austin distingue trois sortes d'actes dans sa huitième conférence (Austin, 1970, p. 115):

- 1- l'acte locutionnaire : celui que l'on accomplit par le simple fait de dire quelque chose
- 2- l'acte illocutionnaire : que l'on accomplit en disant quelque chose
- 3- l'acte perlocutionnaire : que l'on accomplit par le fait de dire quelque chose.

Par exemple en énonçant un ordre comme « ferme la porte ! » Le locuteur a exécuté au moins deux actes. Il a accompli l'acte locutionnaire en prononçant cette phrase. Il a accompli l'acte illocutionnaire en imposant quelques choses à quelqu'un pour chercher à passer d'un état bruyant à un état silencieux du monde. Si l'allocutaire à qui il est ordonné de fermer la porte, la ferme effectivement, le troisième acte se trouve accompli, à savoir l'acte perlocutoire.

Austin admet que toute phrase, dès lors qu'elle est énoncée sérieusement correspond au moins à l'exécution d'un acte locutionnaire et à celle d'un acte illocutionnaire, et parfois aussi à celle d'un acte perlocutionnaire.

Son disciple, John. R. Searle, fonde la théorie des actes de langage en reprenant et en développant la théorie d'Austin. Searle aborde à la fois une théorie du langage et une théorie de l'action. (Searle, 1972, p. 181). L'une de ses principales contributions concerne les distinctions entre le marquer de force illocutionnaire / le marquer de contenu propositionnel et les intentions / les conventions. Selon lui, marquer de force illocutionnaire relève de l'acte illocutionnaire dans une phrase, alors que marquer de contenu propositionnel relève du contenu de l'acte. Par exemple, dans « je jure que je viendrai demain », « Je jure que » est le marquer de force illocutionnaire et « je viendrai demain » est marquer de contenu propositionnel. Le locuteur qui prononce la phrase «je jure que je viendrai demain » a une première intention, celle de promettre de venir demain et il satisfait

cette intention grâce à des règles linguistiques conventionnelles qui fixent la signification de la phrase. Ainsi, selon Searle « le locuteur d'une phrase a une double intention : « *communiquer le contenu de sa phrase et faire reconnaître cette première intention en vertu des règles conventionnelles qui gouvernent l'interprétation de cette phrase dans la langue commune* » (Reboul & Moeschler, 1998, p. 49).

Paul Grice, contrairement à Austin et Searle qui décrivent le caractère normatif des énoncés, s'occupe de l'interprétation des énoncés. Il fait une plus large place au phénomène inférentiel. Paul Grice a élaboré une théorie selon laquelle la signification réside dans la communication d'un locuteur avec autrui. Il part du principe que la compréhension se fonde sur la conversation entre plusieurs personnes, qui doivent accepter les mêmes règles. Il apporte à l'interprétation des énoncés, afin de le faciliter, la notion des « maximes conversationnelles ». Selon Grice les maximes conversationnelles régissent les rapports entre les interlocuteurs qui participent à une conversation commune et orientent la conversation. Grice a décrit 4 types de maximes :

1- La maxime de quantité : impose que la contribution d'un locuteur contienne autant d'informations qu'il est nécessaire dans la situation et pas plus.

2- La maxime de qualité suppose la sincérité du locuteur qui ne doit pas mentir et doit avoir de bonnes raisons d'affirmer ce qu'il affirme.

3- La maxime de relation (ou de pertinence) impose que l'on parle à propos (en relation avec ses propres énoncés précédents et ceux des autres)

4- La maxime de manière : veut que l'on s'exprime clairement et autant que possible, sans ambiguïté, en respectant l'ordre dans lequel les informations doivent être données pour être comprises (par exemple, l'ordre chronologique lorsque l'on rapporte une suite d'événements) (Reboul & Moeschler, 1994, s. 49)

Les maximes de Grice ont mis en place une autre notion : c'est la notion d'implication qui a orienté l'étude du langage vers les sciences cognitives. La notion d'implication suppose que lorsqu'un locuteur s'exprime, il peut bien entendu dire tout bonnement ce qu'il veut communiquer parce qu'il ya la différence entre ce qui est communiqué par l'énoncé et ce qui est dit par la phrase. Par exemple ;

- Quelle heure est-il ?

- Il est midi.

Dans le cas où il est effectivement midi, la réponse dit (par la phrase) et communique (par l'énoncé) la même chose : l'annonce de l'heure. Dans le cas où le locuteur est un surveillant qui désire reprendre les copies, la phrase énoncée « il est midi » communique « il est temps de rendre vos copies ». En bref dans l'échange verbal nous communiquons beaucoup plus que ce que nos mots signifient. Grice a montré que « les relations logiques mises en œuvre par les énoncés dans la communication (notamment les relations d'implications et d'inférence) sont gouvernées par des principes ou des règles fondées sur une conception rationnelle de la communication » (Reboul & Moeschler, 1994) ; dès lors il est possible d'expliquer comment l'on communique plus que ce que l'on signifie par un énoncé.

À la lumière de ces constatations que nous avons mentionnées sommairement ci-dessus, la pragmatique radicale est dissociée radicalement de la sémantique qui s'inscrit, à l'époque, également dans le cadre de philosophie analytique anglo-saxonne, et dans cette conception de la pragmatique l'usage est séparé du sens, le « dire » du « dit » et l'interprétation des énoncés prend en compte des aspects à la fois vériconditionnels et des aspects non vériconditionnels.

1.2. La pragmatique intégrée

Selon cette conception de la pragmatique la structure de la langue reflète, ou fait allusion à son énonciation. Ce courant pragmatique français est appelé pragmatique intégrée, parce qu'il considère la pragmatique comme une discipline fille de la linguistique, intégrée à la linguistique comme la phonétique, la syntaxe et la sémantique. Cette approche en distinguant le rôle des éléments linguistiques de celui des éléments non linguistiques décrit deux aspects dans l'étude du « sens » d'une énonciation.

- 1- la signification des phrases (domaine linguistique)
- 2- le sens et l'énoncé.

La linguistique de l'énonciation inaugurée par Emile Benveniste dans les années 1960, a inspiré ce courant. L'énonciation est classiquement définie, à la suite de Benveniste, comme « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » L'Énonciation est donc un acte

individuel d'utilisation de la langue ; et l'objet linguistique résultant de cette utilisation est l'énoncé. Et l'énonciation d'un énoncé suppose :

- un énonciateur
- un destinataire
- un moment
- un lieu particulier.

Et cet ensemble d'éléments construit la situation d'énonciation.

Dans un énoncé quelconque se trouvent les indications qui permettent d'identifier dans une situation d'énonciation : qui parle ? À qui ? Où ? Et quand ? Autrement dit, il s'agit de repérer :

- les marques de personne (pronoms personnels, indéfinis, pronoms et adjectifs possessifs, etc.) Par exemple, « *Je* ne savais pas que *tu* habitais ici. »

- les repères de temps (temps des verbes, adverbes de temps, etc.) Par exemple, je viendrai *demain*.

- les indications sur le lieu (adverbes de lieu). Le soleil couche *sur le lac*.

Ces termes sont appelés déictiques ou indexicaux. Ils fournissent en effet des informations qui ne peuvent s'interpréter sans la référence au repère « moi-ici-maintenant » du locuteur. Autrement dit, les déictiques sont « vides » sémantiquement mais se remplissent dès qu'un locuteur les assume dans une situation d'énonciation comme les expressions anaphoriques et cataphoriques.

Les constatations théoriques de cette pragmatique ont été renforcées dans l'étude de la sémantique argumentative de Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot. Ses hypothèses suggèrent que « les règles argumentatives qui sont graduelles, universelles et communément admises régissent les enchaînements entre les énoncés et leurs interprétations » (Reboul & Moeschler, 1994, p. 61). Par l'argumentation chez Ducrot et Anscombe nous entendons « *un type spécifique de relation, instanciée dans le discours et inscrite dans la langue, entre contenus sémantiques* » (Ducrot, 1991). Cette relation de nature discursive est établie entre un argument et

une conclusion et prend une partie essentielle dans la compréhension de l'énoncé. Par exemple,

- tu as fini ton rapport
- oui, presque.

Ici la valeur informative de « oui, presque » est « je n'ai pas fini mon travail » puisqu'un rapport presque fini n'est, par définition, pas fini. Donc elle est porteuse d'une valeur argumentative, laquelle prime sur la valeur informative et garantit la bonne compréhension de l'énoncé. En d'autres termes, la valeur argumentative prime la valeur informative. En bref, nous pouvons dire que la pragmatique intégrée est une théorie argumentative et non vériconditionnelle, construite à partir la linguistique de l'énonciation.

1.3. La pragmatique cognitive

Sperber et Wilson considèrent que l'interprétation des énoncés correspond à deux types de processus différents, les premiers codiques et linguistiques, les seconds inférentiels et pragmatiques. Selon eux l'analyse du langage prend en compte non seulement l'accomplissement des actes de langage et l'interprétation des énoncés, mais aussi la vérité des informations communiquées, donc c'est une théorie vériconditionnelle. Dès lors la première fonction de la langue consiste à représenter l'information et la seconde fonction à augmenter les stocks de connaissance des individus.

Cette pragmatique essaie d'expliquer comment les informations qui sont nécessaires pour le traitement des énoncés, sont stockées dans les mémoires et accessibles par le système cognitif. Elle explique, comment les informations fournies par les phrases sont augmentées de connaissances sur la situation surtout dans le cas où les informations sont insuffisantes pour accéder à l'intention communicative du locuteur.

2. La place de la pragmatique dans la didactique du FLE

Dans la suite de cet article, je vais tenter de répondre à la question de savoir pourquoi la pragmatique est primordiale dans l'enseignement du FLE surtout quand il s'agit de la compétence communicative.

Après l'approche communicative des années 80, nous sommes maintenant, depuis le milieu des années 90, dans une nouvelle approche pédagogique appelée « approche actionnelle ».

Dans l'approche communicative et actionnelle la perspective privilégiée est de type actionnel en ce qu'elle considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier.

Si les actes de parole se réalisent dans des activités langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social qui seules leur donnent leur pleine signification. Il y a « tâche » dans la mesure où l'action est le fait d'un (ou de plusieurs) sujet(s) qui y mobilise(nt) stratégiquement les compétences dont il(s) dispose(nt) en vue de parvenir à un résultat déterminé. La perspective actionnelle prend donc aussi en compte les ressources cognitives, affectives, volitives et l'ensemble des capacités que possède et met en œuvre l'acteur social.

L'usage d'une langue, y compris son apprentissage, comprend les actions accomplies par des gens qui, comme individus et comme acteurs sociaux, développent un ensemble de compétences générales et, notamment une compétence à communiquer langagièrement. Ils mettent en œuvre les compétences dont ils disposent dans des contextes et des conditions variés et en se pliant à différentes contraintes afin de réaliser des activités langagières permettant de traiter (en réception et en production) des textes portant sur des thèmes à l'intérieur de domaines particuliers, en mobilisant les stratégies qui paraissent le mieux convenir à l'accomplissement des tâches à effectuer. Le contrôle de ces activités par les interlocuteurs conduit au renforcement ou à la modification des compétences.

Est définie comme tâche toute visée actionnelle que l'acteur se représente comme devant parvenir à un résultat donné en fonction d'un problème à résoudre, d'une obligation à remplir, d'un but qu'on s'est fixé. Il peut s'agir tout aussi bien, suivant cette définition, de déplacer une armoire, d'écrire un livre, d'emporter la décision dans la négociation d'un contrat, de faire une partie de cartes, de commander un repas dans un restaurant, de

traduire un texte en langue étrangère ou de préparer en groupe un journal de classe.

Les compétences générales individuelles du sujet apprenant ou communiquant reposent notamment sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'il possède, ainsi que sur ses savoir-apprendre.

L'approche actionnelle met l'accent sur les tâches à réaliser à l'intérieur d'un projet global. L'action doit susciter l'interaction qui stimule le développement des compétences réceptives et interactives et se centre sur le développement de la compétence pragmatique. A la lumière de ce que nous avons parlé ci-dessus nous pouvons décrire la pragmatique comme une tentative qui s'intéresse au langage comme moyen d'action sur autrui et sur le monde. La pragmatique forme la base de l'approche communicative et actionnelle et aborde trois sujets principaux :

- 1- l'interprétation des énoncés.
- 2- les actes de langage et ses utilisations.
- 3- les relations des signes qui sont entretenues avec les utilisateurs.

La pragmatique s'est développée principalement lorsque le philosophe anglais John Austin a prononcé les *Williams James Lectures* à l'université Harvard en 1955. Mais la plus ancienne définition de la pragmatique est celle de Charles Morris. Morris en 1938 distingue trois disciplines qui traitent du langage qui s'occupent des signes linguistiques :

- la syntaxe traite des rapports entre les signes dans l'énoncé complexe
- la sémantique traite des rapports entre les signes et la réalité
- la pragmatique traite des rapports entre les signes et leurs utilisateurs.

(Reboul & Moeschler, La pragmatique aujourd'hui, 1998).

Nous pouvons dire que les bases de la pragmatique, comme une nouvelle tentative d'approche de la langue, sont jetées après la publication de l'ouvrage de John Austin *How to do Things with Words* en 1962 qui regroupe les douze conférences prononcées en 1955. Ce nouveau courant a exercé une influence importante sur la logique, la philosophie et la linguistique. Le dénominateur commun de ces trois disciplines est le sens ou la quête de sens des énoncés. Tout bonnement cette nouvelle tentative a

fourni une base en construisant des modèles d'usage pour toutes les disciplines qui touchent au langage, surtout sur l'usage. De ce point de vue la pragmatique reproche aux structuralistes de s'intéresser essentiellement aux langues dans leurs aspects linguistiques « formel » en les séparant de leurs contextes d'énonciation et de l'usage. Selon la pragmatique, à côté des enchaînements des unités significatives et de leurs variations formelles c'est-à-dire à côté des aspects formels, il faut aussi prendre en considération les données extralinguistiques comme les contextes, la situation de communication, les croyances et les valeurs communes aux locuteurs, l'environnement physique immédiat des protagonistes, etc., qui caractérisent les formes du discours.

Dans cette optique, les phrases ne sont que des objets abstraits par le moyen desquelles les pensées qui ne sont pas directement transportables puisque immatériels, peuvent devenir transportables. (Reboul & Moeschler, 1998). Dès que nous utilisons ces phrases pourvues d'une signification dans un contexte, ces concepts reçoivent une signification et une valeur. Prenons cet exemple : "Je viendrai demain". Nous comprenons chaque mot, mais nous ne pouvons pourtant pas comprendre la phrase. En effet, nous ne savons pas quand cette phrase a été écrite, nous ne savons pas par qui ni avec quelle intention d'ailleurs cette structure grammaticale a été émise d'où la difficulté d'interpréter « demain » et « je ». Cette phrase peut véhiculer plusieurs énoncés comme la promesse, la menace selon l'intention de communication qui est manifestée. Nous pouvons énoncer cette phrase pour justifier notre présence suivant un rendez-vous ou bien pour donner un rendez-vous. Nous pouvons l'énoncer pour informer quelqu'un de notre projet de déplacement, etc. Ainsi, l'énoncé " tu as de l'argent" n'a pas le même sens si c'est le fils ou le père qui la prononce. Comme le montrent ces exemples, chaque énoncé prend son sens suivant les conditions d'énonciation et c'est nous qui construisons les sens en les énonçant dans un contexte. Là les phrases utilisées dans un contexte, c'est-à-dire les phrases en usage sont appelées « énoncés ». Dans le but de communiquer leurs pensées en utilisant des énoncés dans des contextes d'énonciation, les locuteurs entendent accomplir un ou plusieurs actes de discours appelé par Austin *acte illocutoire* tels que assertion, question, déclaration, demande, promesse, remerciements, ordre, offre, refus, etc. Par exemple en français les énoncés interrogatifs comme « tu as de l'argent ? » sont utilisés en

français pour poser une question et ils sont une force illocutoire de question. Pour un même contenu propositionnel ayant une force illocutoire de question nous pouvons choisir les différents énoncés. Dans notre exemple, le père peut choisir l'un de ces énoncés éventuels « tu as de l'argent ? » et « est-ce que tu veux de l'argent ? », « est-ce que tu as besoin d'argent ? » pour poser sa question. Plusieurs facteurs comme la psychologie, la situation sociale des locuteurs et allocutaires telle que le milieu et le temps où se réalise la communication contribuent à ce choix. En outre, quand nous énonçons une phrase, nous faisons référence à un état de choses dont nous parlons qui n'est pas, en général, symbolisé par la phrase. Pour interpréter une phrase, en quête de sens, il faut prendre en considération, à côté de la phrase elle-même, le contexte d'énonciation. Et grâce à certains éléments comme les déictiques et les indexicaux, on peut aborder les aspects de la situation d'énonciation qui doivent être pris en compte pour déterminer ce dont parle le locuteur. Par exemple le pronom personnel « je » dans l'énoncé « Je viendrai demain » désigne la personne qui a énoncé le message ; il se réfère au locuteur et l'adverbe de temps « demain » se réfère aux circonstances temporelles de la situation d'énonciation (Nous avons besoin du contexte pour désambiguïser l'exemple). Au surplus, l'énonciation elle-même est porteuse de sens. A côté de ce qui est dit, il y a ce qui est signifié par le fait de dire en contexte. Par exemple « je viendrai demain » peut avoir la force illocutoire de promesse ou de menace selon le contexte d'occurrence. Ainsi considérée « la pragmatique construit des modèles qui exercent une prise directe sur les usages du langage et, qui décrit l'activité d'énonciation des locuteurs. » (Sarfati, 2005, p. 23)

3. Bibliographie

- Armengaud, F. (1985). *La pragmatique*. Paris: Que sais-je?
- Anscombe, J., & Ducrot, O. (1977). Deux mais en français. *Lingua*, 43, 23-40.
- Anscombe, J.-C., & Ducrot, O. (1980). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, Mardaga: Liège.
- Austin, J. (1970). *Quand dire, c'est faire* (traduit par G. Lanes). Paris: Seuil.
- Beacco J. C., Bouquet S. & Porquier R. (2004). *Référentiel pour les langues nationales et régionales*. France : Les Editions Didier.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris : Gallimard.

- Berrendonner (1981). *Eléments de pragmatique linguistique*. Paris : Minuit.
- Bracops, M. (2006). *Introduction à la pragmatique*. Bruxelles : De Boeck.
- Chartrand, S.-G. (2012, 3 4). *Erudit*. Erudit: <http://id.erudit.org/iderudit/44725ac>
- Courtés, J. (1991). *Analyse sémiotique du discours*. Paris : Hachette.
- Ducrot, O. (1982). Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter. Concession et consécution dans le discours. *Cahier de Linguistique Française No:4*, 143-163.
- Ducrot, O. (1989). *Logique, Structure, Enonciation*. Paris : Les éditions de Minuit.
- Ducrot, O. (1991). *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Ducrot, O. (2004). L'Argumentation aujourd'hui. Dans M. Doury, & S. Moirand, *L'Argumentation aujourd'hui* (pp. 17-35). Paris: Presse Sorbonne Nouvelle.
- Garric, N., & Frédéric, C. (2007). *Inroduction à la pragmatique*. Paris : Hachette livre.
- Greimas, A. J. (1966). *Sémantique structurale*. Paris.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1997). *L'Enonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armands Colin, coll "Linguistique".
- Madeleine, G. (1990). *Méthodes des sciences sociales*. Paris: Dalloz.
- Moeschler, J. (1985). *Argumentation et Conversation : éléments pour une analyse pragmatique du discours*. Paris: Hatier.
- Perelman, C. & Obrechts-Tyteca, L. (1983). *Traité de l'argumentation*. Bruxelles : Editions de l'université de Bruxelles.
- Plantin, C. (2005). *L'argumentation: Histoire, théories, perspectives*. Paris: PUF.
- Reboul, A., & Moeschler, J. (1994). *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Seuil.
- Reboul, A., & Moeschler, J. (1998). *La pragmatique aujourd'hui*. Paris : Seuil.
- Reboul, A., & Moeschler, J. (2005). *Pragmatique du Discours*. Paris : Armand Colin.
- Récanati, F. (1981). *Les énoncés performatifs, contribution à la pragmatique*. Paris : Edition de Minuit.
- Sarfati, G. (2005). *Précis de pragmatique*. Paris : Armand Colin.
- Saussure, F. D. (1972). *Cours de linguistique générale*. Paris.
- Searle, J. R. (1972). *Les actes de langage*. (H. Pauchard, Trad.) Paris: Hermann.
- Tutescu, M. (2003). *Argumentation*. 08 2012 <http://ebooks.unibuc.ro/lls/MarianaTutescu-Argumentation/sommaire.htm>
- Vanderverken, D. (1985). *Les actes de discours*. Bruxelles : Philosophie et langage.
- Le Grand Robert dictionnaire électronique 2009.

Conseil de l'Europe (2005). *Les langues vivantes: apprendre, enseigner, évaluer. Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Les Editions Didier.